



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS  
IN-POITOU-CHAREN  
TES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2016-030

PUBLIÉ LE 6 JUILLET 2016

# Sommaire

## **AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES**

R75-2016-07-01-024 - Arrêté 01 07 2016 AP CRSA ALPC (9 pages) Page 3

### **DREAL**

R75-2016-07-04-005 - Décision de subdélégation de signature n°2016-14 du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en matière d'administration générale (28 pages) Page 13

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

R75-2016-07-04-003 - Arrêté du 4 juillet 2016 portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de Béarn et Soule (2 pages) Page 42

R75-2016-07-04-004 - Arrêté du 4 juillet 2016 portant modification des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Corrèze (2 pages) Page 45

### **Préfecture de la Gironde -**

R75-2016-07-04-006 - Délégation zonale de signature à Monsieur Cyrille MAILLET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité (2 pages) Page 48

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE  
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-07-01-024

Arrêté 01 07 2016 AP CRSA ALPC

*Arrêté de composition de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie  
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la  
composition de la conférence régionale de  
la santé et de l'autonomie d'Aquitaine  
Limousin Poitou-Charentes**

**Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,**

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE aux fonctions de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

**arrête**

**Article 1er** : la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est fixée comme suit :

**1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence : 21 membres titulaires (42 membres suppléants)**

**a) 3 représentants du conseil régional**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Françoise JEANSON	Philippe NAUCHE	Désignation en cours
François VINCENT	Gérard VANDENBROUCKE	Désignation en cours
Françoise BEZIAT	Christophe PATIER	Désignation en cours

**b) Pour chacun des départements**

○ **le conseil départemental de la Charente :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Isabelle LAGARDE	Brigitte FOURE	Christine LABROUSSE

○ **le conseil départemental de la Charente-Maritime :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Jean- Claude BEAULIEU	Corinne GREGOIRE	Marie-Christine BUREAU

○ **le conseil départemental de la Corrèze :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Sandrine MAURIN	Francis COLASSON	désignation en cours

○ **le conseil départemental de la Creuse :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Désignation en cours	Marie-Christine BUNLON	Franck FOULON

○ **le conseil départemental de la Dordogne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Jean-Paul LOTTERIE	Nicole GERVAISE	Christian TEILLAC

○ **le conseil départemental de la Gironde :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Emmanuelle AJON	Marie-Claude AGULLANA	Désignation en cours

○ **le conseil départemental des Landes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monique LUBIN	Catherine DELMON	Magali VALIORGUE

○ **le conseil départemental du Lot-et-Garonne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

- **le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monsieur Jean LACOSTE	Josy POUETO	Anne-Marie BRUTHE

- **le conseil départemental des Deux-Sèvres :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Béatrice LARGEAU	Marie-Pierre MISSIOUX	René BAURUEL

- **le conseil départemental de la Vienne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Anne-Florence BOURAT	Rose-Marie BERTAUD	Valérie DAUGE

- **le conseil départemental de la Haute-Vienne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monique PLAZZI	Gulzen YILDIRIM	Désignation en cours

**c) 3 représentants des groupements de communes**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

**d) 3 représentants des communes**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

**2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux : 19 membres titulaires (38 suppléants)**

**a) 9 représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Ginette POUPARD	Françoise TISSOT	Bernadette FREYSSIGNAC
Patrick CHARPENTIER	Bruno MAYNARD	Françoise COULAUD
Serge ROBERT	Hubert DE LA ROCQUE	Alexandre RICCO
Jean-Claude ARNAL	Dominique DOLLET	Jean-Claude ARTUS
Jean RENAUD	Patrick DAUGA	Robert COSTANZO
Olivier MONTEIL	Fiammetta BASUYAU	Josette AYMARD
Monique LABUSSIÈRE	Frans HOEFSLOOT	Emile MALY
Quentin JACOUX	Sandrine DAVID	Anthony BROUARD
Michelle JAMBOU	Michelle FRAY - ROQUEJOFFRE	Didier LAPEGUE

**b) 5 représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-Josette METROT	Gisèle XAVIER	Jean-Luc RONDEAUX
Gilles BRUNET	Reine PAPILLON	Anne-Marie BARRAUD
Josette AUGUIN	Gilles MARCHEGAY	René RIVES
René DE NADAI	Martine MARTY	Jean-Claude BATS
Yvon LE YONDRE	Danielle BOIZARD	Marie-France GLISIA

**c) 5 représentants des associations de personnes handicapées :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Diane COMPAIN	Marie-Claude LECLERC	<i>Désignation en cours</i>
Thierry PERRIGAUD	Laurent MATHIEU	<i>Désignation en cours</i>
Francis PAPATANASIOS	Lise FOREST PASCAL	<i>Désignation en cours</i>
Geneviève MACE	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Chantal VACHERON	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>

**3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17 :  
5 membres titulaires (10 suppléants)**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Claudine GUERIN	Renée LAURIBE	Vincent SEGUINOT
Thierry BOSCARIOL	Georges QUEFFELEC	Jean-Louis MARIE
Jean-Marie BAUDOIN	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Jean-Pierre CAZENAVE	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Gérard CLEDIERE	Joël MALGOUYARD	Michel JACQUET

**4° Collège des représentants des partenaires sociaux : 10 membres titulaires (20 suppléants)**

**a) 5 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Brigitte LAVIGNE	Florence DEBUT-BELLOT	Robert TESSIER
Nathalie TESTE	Maryse MONTANGON	Patrick GAUDIN
Jean-Philippe BOYE	Michel DONNETTE	Jean-François SURBIER
Alain PETIT	Sylvie BRUNO	Jean-Michel GRIGNARD
Christian PELOUX	Elisabeth FREBY	<i>Désignation en cours</i>

**b) 3 représentants des organisations syndicales professionnelles d'employeurs représentatives**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Pierre GUICHARD	Bruno ALFANDARI	Isabelle BIELLI-NADEAU
Jean-François LANDRON	Marc ROUHIER	<i>Désignation en cours</i>
Benoit TABASTE	Aline TISSERAND	<i>Désignation en cours</i>

- c) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT	Dany GUERIN	Désignation en cours

- d) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des exploitations agricoles

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick VASSEUR	Bernard GOUPY	Christophe HERVY

**5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale : 6 membres titulaires (12 suppléants)**

- a) 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Véronique LATOUR	Arnaud WIEHN	Marie-Thérèse BAUDET
Emmanuelle FOURNEYRON	Bertrand FAURE	Jean-Michel DELILE

- b) 2 représentants de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R221-9 du code de la sécurité sociale

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jacques FEULLERAT	Pierrick CHAUSSEE	Sylvie BERARDI
Guy CHARRE	Martine FRANCOIS	Vahé-François BOYADJIAN

- c) 1 représentant des Caisses d'Allocations Familiales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Séverine HAJJI	Jean-Jacques RONZIE	Désignation en cours

- d) 1 représentant de la mutualité française

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yves QUENTIN	Bernard BERTIN	Françoise BEYSSEN

**6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé : 10 membres (20 suppléants)**

- a) 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Corine HERON-ROUGIER	Patricia TISSIER-FIZAZI	Maryse LACOMBE
Sandra ORAZIO	Brigitte AUDOUX	Elisabeth DEVAINE



**b) 2 représentants des services de santé au travail**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Florent VAUBOURDOLLE	Dominique DERENANCOURT	Martine MAGNE
Alain IGORRA	Catherine GIMENEZ	Michel XARDEL

**c) 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Désignation en cours	Isabelle BERTRAND-SALLES	Désignation en cours
Françoise NORMANDIN	Yasmine SALORT	Désignation en cours

**d) 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Sylvie FAUGERAS	Désignation en cours	Désignation en cours
Jean-Louis REYNAL	Désignation en cours	Désignation en cours

**e) 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-François NYS	Julien GIRAUD	Désignation en cours

**f) 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

**7° Collège des offreurs des services de santé : 34 membres (68 suppléants)****a) 5 représentants des établissements publics de santé**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yannick MONSEAU	Jean-Marc EVEN	Christophe SABOT
Danièle BOURLOT	Vincent BISQUEY	Marie-José ROUSSEAU
Philippe MORLAT	Alain VERGNENEGRE	Bertrand DEBAENE
Jean-François LEFEBVRE	Chantal LACHENAYE LLANAS	Séverine MASSON
Hervé LEON	Jean-François VINET	Jean-Luc DAVIGO

**b) 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-France GAUCHER	Christophe REGNIEZ	Désignation en cours
Olivier JOURDAIN	Michel KASSAB	Jacques VAQUIER

**c) 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean-Nicolas FICHET	Joël BLANC	Laurent FERON
Sylvie BOUVERET	Michel BUGEON	Frédéric LOUIS

**d) 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yannick GARCIA	Michel BEY	Claude BARBARAY

**e) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Alain JOUCLARD	Bernard TREMAUD	Jean-Pierre ROUGERIE
Régine BENTEJAC	François LOISEAU	Maurice BORDE
Laurent PETIT	Eddie BALAGI	Jean-Denis SAVE
Joël ARNAUD	Eric CHEVROLET	Vincent MARTINEZ

**f) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Rodolphe KARAM	Annie DENIER	Djibril KOUDOUGOU
Aurély BOUGNOTEAU DUSSARTRE	Nathalie BARRIER	Jonathan DE BELMONT
Véronique DEMAISON	Céline BIGEAU	Désignation en cours
Thomas VIVEZ	Jocelyne NOGUERO	Désignation en cours

**g) 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Catherine ABELOOS	Claire ROBERT-HAURY	Marion LEGOUPIL

**h) 1 représentant des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nousone NAMMATHAO	Pascal CHAUVET	Antoine PRIOUX

**i) 1 représentant des réseaux de santé**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claire MORIN-PORCHET	Nathalie DANJOU	Cyril CHEVALIER

**j) 1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claude BERRARD	Désignation en cours	Désignation en cours

**k) 1 médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Remy LOYANT	Tarak MOKNI	Eric TENTILLIER

**l) 1 représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre LASCAUD	Sébastien PINAUD	Désignation en cours

**m) 1 représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Paul DECELLIERES	Désignation en cours	Désignation en cours

**n) 1 représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Francis PRADEAU	Grégoire LAMBERT DE CURSAY	Louise GOUYET

**o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean DESMAISON	Diane RAVIGNON	Hélène VILLEMUR
Françoise DESCLAUX	Anahita KOWSAR	Nathalie DELPHIN
François MARTIAL	Sylvie ZAMANSKI	Sylvie SEGAS LAFITTE
Mickael MULON	Jean CATALIFAUD	Jean-Louis RABEJAC
Philippe ARRAMON TUCCO	Didier SIMON	Désignation en cours
Jean-Charles BOURRAS	Bernard LEBRUN	Martine LAPLACE

**p) 1 représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI	Frédéric LAURENTJOYE (33)	Michel BARRIS

**q) 1 représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

## 8° Collège des personnalités qualifiées : 2 membres titulaires

Bertrand GARROS  
Nathalie MARTIN-PAPINEAU

**Article 2** : Leur mandat est arrêté pour une durée de quatre ans.

**Article 3** : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Un représentant des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Monsieur Alain DUC, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

**Article 4** : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 5** : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> juillet 2016

Le Directeur général  
de l'agence régionale de santé  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,



**Michel LAFORCADE**

DREAL

R75-2016-07-04-005

Décision de subdélégation de signature n°2016-14 du  
directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de la région  
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en matière  
d'administration générale

---

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE  
en matière d'administration générale**

---

**Décision n° 2016 - 14  
du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du  
Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

**Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,**

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral N°2016-03 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence de M. Patrice GUYOT, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

En outre, dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est donnée aux adjoints ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Philippe ROUBIEU : codes A9, B, C, D, G1, H3, I,
- Jacques REGAD : codes A9, D, F, H1, H3, H4, I
- Marie-Françoise BAZERQUE : A9, D, E, F, G2, G3, G4, H2, I, K
- Laurent PAILLARD : codes A, D, I
- Bruno PEZIN : codes A, D, I,

En cas d'absence d'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent.

**ARTICLE 2 :** Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après:

### Pour le cabinet:

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de cabinet : code A9

#### Pôle Appui à la direction

Jacky BROSSEAU, Chef du pôle appui à la direction : code A9

#### Pôle communication

Nathalie LOOTVOET, Cheffe du pôle communication : code A9

### Pour la Délégation Zonale de Défense et de Sécurité (DZDS):

Nathalie HAMACEK, Cheffe de la délégation zonale de défense et de sécurité: code A9

David GIMONET, Adjoint à la cheffe de délégation : code A9

### Pour la Mission Gouvernance, Performance et Innovation (MGPI):

Isabelle BOUVET, Cheffe de la mission gouvernance, performance, et innovation : code A9

Sylvain LABORDE, chef de mission délégué : code A9

#### Pôle service social régional

Pascale BONNEAU, Conseillère de service social du travail : code A9

Anne GOMEZ, Conseillère de service social du travail : code A9

#### Pôle gouvernance et GPEEC régionales

Séverine ETCHESAHAR, Cheffe du pôle gouvernance et GPEEC régionales : code A9

**Pôle responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué**

Christophe PICOULET, Chef de pôle RBOP délégué et adjoint à la cheffe de mission : code A9

**Pôle Management stratégique et qualité**

Romain VACHON, Chef du pôle management stratégique et qualité : code A9

**Pour la Mission Changement Climatique Transition Energétique :**

Christine BERTHOME, Cheffe de la mission changement climatique et transition énergétique: code A9, D2, D3, D5, D6,

Christophe COMMENGE, Chef de mission adjoint : Code A9, D2, D3, D5, D6,

**Pôle atténuation et changement climatique**

Gilles GARCIA, Chef du pôle atténuation : code A9

**Pôle acteurs économiques**

Patrice GREGOIRE, Chef de pôle acteurs économiques : code A9

**Pôle projets territoriaux**

Patrick BERNE, Chef du pôle projets territoriaux : code A9

**Pour la Mission Développement Durable**

Véronique LAGRANGE, Cheffe de la mission développement durable : codes A9, D2, D3, D5, D6, H3

Patrice DELBANCUT, Adjoint à la Cheffe de mission: code A9, D2, D3, D5, D6, H3

**Pôle sensibilisation et gouvernance**

Valérie DUBOURG, Cheffe du pôle sensibilisation et gouvernance : codes A9, H3

**Pôle innovation – économie durable**

M. Philippe GARIN, Chef du pôle innovation – économie durable : code A9

**Pour la Mission Connaissance et Analyse des Territoires**

Didier CAISEY, Chef de mission connaissance et analyse des territoires: code A9

Patrice DUBOIS, Adjoint au chef de mission: code A9

**Pôle information géographique**

M. Nicolas PRALONG (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016) Chef de pôle information géographique : code A9

Agnès CHEVALIER, Adjointe au chef de pôle information géographique : code A9

**Pôle observation, études et statistiques**

Yves DUMONT, Chef de pôle observation, études et statistiques : code A9



## **Pour la Mission Evaluation Environnementale**

Pierre QUINET, Chef de la mission évaluation environnementales : code A9, K

Michaële LE SAOUT, Adjointe au chef de mission évaluation environnementale : codes A9, K

### **Pôle plans schémas programme**

Didier HUAULME, Chef du pôle plans schémas programmes : codes A9, K

### **Pôle projets**

Djamila TKOUB, Cheffe du pôle projets : codes A9, K

## **Pour la Mission Mer et Littoral**

Lydie LAURENT, Cheffe de la mission mer et littoral : code A9

Arnaud VALADIER, Adjoint à la cheffe de mission mer et littoral : code A9

## **Pour le Service Supports Mutualisés**

Philippe RENAUD, Chef de service : codes A9, A18 à A28

Emmanuel EMERY, Adjoint au chef de service Limoges : codes A9, A18 à A28

Sylvain DIEMER, Adjoint au chef de service Bordeaux : codes A9, A18 à A28

### **Département technique informatique et logistique**

Olivier PEYRELONGUE, Chef du département technique informatique et logistique : code A9

#### *Division logistique ALPC*

Martine LOUVEAU, Cheffe de la division logistique ALPC : code A9

Jean-Philippe TRANCHANT, Chef de l'unité logistique Poitiers : code A9

Christophe MARCADET, Chef de l'unité logistique Bordeaux : code A9

Cécile ROUSSEAU, Chef de l'unité logistique Limoges : code A9

#### *Division Informatique ALPC*

Franck MARTINIE, Chef de la division informatique ALPC: code A9

Fabrice CALAS, Chef de l'unité informatique Limoges : code A9

Jean-Louis CHIOZE, Chef de l'unité informatique Bordeaux : code A9

Pascal LAUSSAT, Chef de l'unité informatique Poitiers : code A9

### **Département financier et comptable**

Hugues COLLIN, Chef du département financier et comptable: code A9

Marie-Gaëlle SAEZ Responsable de la MQC (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016) : code A9

CPCM Limoges: Laurent CHARLES, Responsable du CPCM, Nicole GOURCEROL, Adjointe au responsable CPCM : code A9

CPCM Bordeaux: Monique LECUONA, Responsable du CPCM : code A9

CPCM Poitiers: Anne-Marie VITA-BEAUFILS, Adjointe au responsable du CPCM : code A9

## **Département Ressources Humaines ZGE**

Dominique TERRACHER – BEARD, Cheffe du département ressources humaines ZGE : codes A9 et A18 à A28

### *Division GA Paie Limoges*

Marie-Noëlle BARBESA, Cheffe de la division GA-paie Limoges : codes A9 et A18 à A28

Bertrand PETIT, adjoint au responsable GA Paie : codes A9 et A18 à A28

### *Division GA Paie Bordeaux*

Alain DANIEL, Chef de la division GA Paie Bordeaux et chargé de mission auprès du chef de département : codes A9 et A18 à A28

Valérie TEDDE, Christine MARC : codes A9 et A18 à A28

### *Division GA Paie Poitiers*

Laurence AUCHER, Responsable de gestion administrative régionale : codes A9 et A18 à A28

Laurence DESCROIX : codes A9 et A18 à A28

## **Pour le Secrétariat Général**

Sandrine JOYEUX, Secrétaire générale : codes A, I

Laurent BORDE, Secrétaire général délégué : codes A, I

### **Secrétariat général de proximité de BORDEAUX**

Sylvie Guérin, SG proximité Bordeaux : codes A, I

### **Division des Ressources Humaines**

Jean-Marie LE LOC'H, Chef de division RH Bordeaux : codes A et I

### **Division des moyens matériels et financiers**

Séverine GODIN, Cheffe de division moyens matériels et financiers Bordeaux : codes A9 et I

### **Division juridique et commande publique**

Matthieu CAMELOT, Chef de division juridique et commande publique Bordeaux : codes A9

### **Division formation recrutement**

Elisabeth CORDELIER, Cheffe de division formation recrutement Bordeaux : codes A9

### **Secrétariat Général de proximité de POITIERS**

Sylvie BARRIERE-GRIAS, Secrétaire générale de proximité de Poitiers : codes A, I

### **Division des ressources Humaines**

Célia MOUGNAUD, Cheffe de division ressources humaines Poitiers : codes A et I

**Division des moyens matériels et financiers**

Dolorès TONNET, Cheffe de division moyens matériels et financiers Poitiers : code A9

**Division juridique et commande publique**

Françoise RIVAS, Cheffe de la division affaires juridiques et commande publique Poitiers : code A9

**Secrétariat général de proximité de LIMOGES**

Serge MARCILLY, Secrétaire général de proximité, adjoint au Secrétaire Général : codes A, I

**Division des ressources humaines et des moyens matériels et financiers Limoges**

Danièle CARRIER, Cheffe de la division ressources humaines Limoges : codes A et I

Marie-Christine SABATHIE, Adjointe à la cheffe de division ressources humaines et des moyens matériels et financiers Limoges : code A9

**Division formation et recrutement**

Orla AUXEMERY, Cheffe de division formation recrutement Limoges : code A9

**Division affaires juridiques et commande publique**

Valentin BROCHARD, Chef de la division affaires juridiques et commande publique Limoges : code A9

<b>Pour le Service Environnement Industriel</b>
---

Thibaud DESBARBIEUX, Chef de service : codes A9, F,

Hubert VIGOUROUX, Chef de service délégué : codes A9, F,,

Hervé PAWLACZYK, Adjoint au chef de service : codes A9, F,,

Colette BOUSSILLON, Cheffe du bureau administratif : code A9

**Département Sécurité industrielle**

Erick BEDNARSKI, Chef de département : codes A9,

*Division risques accidentels*

Philippe DUMORA, Chef de division risques accidentels : codes A9,

*Division équipements sous pression*

Eric MOULARD, Chef de division équipements sous pression : codes A9,

*Division canalisations*

Chrystelle FREMAUX, Cheffe de division canalisations, coordonnatrice du pôle Canalisations : codes A9,

**Département risques chroniques**

Olivier PAIRAULT, Chef du département risques chroniques : codes A9,

*Division Sites et sols pollués, éolien et déchets*

Christian CORNOU, Chef de division sites et sols pollués éolien et déchets et adjoint au chef de département : codes A9,

Sylvain LABORDE (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017), Chef de division rejets industriels, santé, environnement : codes A9

**Département énergie sol et sous-sol**

Jean HUART, Chef de département énergie, sol et sous-sol : codes A9, F

*Division mines et après-mines*

Peggy HARLE, Adjointe au chef de département, cheffe de la division mines et après-mines : codes A9,, F,

*Division Carrières et granulats marins*

Jacques GERMAIN, Chef de division carrières et granulats marins : codes A9,

*Division mines et après-mines U*

Isabelle HUBERT, Cheffe de la division mines et après-mines U : codes A9,

*Division énergie*

Serge DESCORNE (à compter du 1/09/2016) chef de la division énergie : codes A9, F

**Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports:**

Gilles PAQUIER, Chef de Service : codes A9, B, C, D, G1

Laurent SERRUS, Adjoint au chef de service : codes A9, B, C, D, G1

**Département administratif et financier**

David ZANARDELLI, Chef du département administratif et financier : code A9

Gina AUGRY, Adjointe au Chef du DAF en charge des finances : code A9

**Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux**

Béatrice BONNICHON-DAUBINS, Chef du département investissements sur routes nationales – Bordeaux : codes A9, C, D3, D5, D6

Marianne MIOSSEC, Responsable d'opérations : code A9

Michel GARDERE, Responsable d'opérations : code A9

Philippe DARLES, Responsable d'opérations : code A9

**Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers**

Philippe LANDAIS, Chef du département investissements sur routes nationales – Poitiers : codes A9, C, D3, D5, D6

Aurélien RENOUST, Responsable d'opérations : code A9

Claudine DUPONT, Responsable d'opérations : code A9

Pascal COSTA, Responsable d'opérations : code A9

Alexandre BRETHON, Responsable d'opérations : code A9

**Département mobilité et infrastructures ferroviaires**

Stéphane MORANCAIS, Chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires : codes A9, D3, D5, D6

Fabienne BOGIATTO, Chef de la division mobilité : codes A9, D3,D5, D6

**Département mobilité et infrastructures ferroviaires et investissement sur routes nationales – Limoges**

Guy GAZEAU, Chef du département mobilité, infrastructures ferroviaires et investissements sur routes nationales, adjoint au Chef du service : codes A9, B, C, D, G1

Michel BORCARD, Responsable d'opérations : code A9

Jean-Marc DARTOIS, Responsable d'opérations : code A9

**Département transports routiers et véhicules**

Gilles PINEL, Chef du département transports routiers, véhicules et adjoint au Chef de service, domaine régulation et contrôle des transports: codes A9, B, D, G1

*Division transports routiers et véhicules - Bordeaux*

Mathias RACHET, chef de la division transports routiers et véhicules Bordeaux (à compter du 1/09/2016) : codes A9, B, D1, D3, D5, D6

Jean-François ELION, Chef de l'unité Registre des transports : codes A9, B, D1, D3, D5, D6

Brigitte MARTINEAU, Adjointe au Responsable secteur contrôle des transports Gironde : code A9

Marie-Jocelyne PRADEAU, Adjointe au Chef de l'unité registre des transports de Bordeaux : codes A9, B, D1, D3, D5, D6

Yves ZEL, Responsable du secteur Gironde de l'unité contrôle des transports terrestres : code A9

Gilles LECLERC, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : code A9

M. Jacqueline OUVRIE, Adjoint au Chef de l'antenne sud – contrôle des transports : code A9

Joëlle BROUCA, Responsable du secteur sud de l'unité contrôle (64 – 40) : codes A9, B

Alain PRIOLEAU, Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A9, G1

Jacky MINERAY, Adjoint au Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A9, G1

Stéphane Alex, Responsable de l'antenne Est (24-47) :code A9

*Division transports routiers et véhicules - Limoges*

M. Cédric JOSEPH (à compter du 01/09/2016), Chef de la division Transports routiers et véhicules : codes A9, B, G1

Alain BOCQUEL, Chef de l'unité contrôle des véhicules : codes A9, G1

Gilles MARSALLON, Technicien contrôle des véhicules : code G1

Christian VINCENT, Technicien contrôle des véhicules : code G1

Jacques BRUNIE, Chef de l'unité registre des transports : codes A9, B

Daniel VERGNENEGRE, Chef de l'unité contrôle des transports terrestres : code A9

*Division transports routiers et véhicules - Poitiers*

Hervé PASCAL, Chef de la division transports routiers et véhicules de Poitiers (jusqu'au 01/09/2106) : codes A9, B, D, G1

Catherine MURATET, Cheffe de la division transports routiers et véhicules de Poitiers (à compter du 01/09/2106) : codes A9, B, D, G1

Pierre-Marie BREARD, Responsable de l'unité contrôle des véhicules : codes A9, G1

Yves ROUQUIER, Chef de l'unité régulation des entreprises : codes A9, B

Valéry PERRIN, Responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres : code A9

Xavier GIRAUD, Responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres : code A9

Willy DE PETRIS, Responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres : code A9

Chantal DEBIAIS, Responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres : code A9

**Pour le Service Aménagement Habitat Construction**

Marie-Isabelle ALLOUCH, Cheffe de service aménagement habitat construction : codes A9, D, H3

Marion LACAZE, Cheffe de service déléguée : codes A9, D, H3

Agnès BOUAZIZ, Adjointe à la Cheffe de service : codes A9, D, H3

*Division animation et support transversal*

Xavier VIAMONTE, Chef de division animation support : code A9

*Pôle foncier*

Rémi ROUILLAT, Chef du pôle foncier : codes A9, D

**Département aménagement et paysage**

Patricia BOURGEOIS, Cheffe du département aménagement et paysage : codes A9, D, H3

*Division Sites et paysages*

Bruno LIENARD, Chef de division sites et paysages, et adjoint à la cheffe de département : codes A9, D, H3

*Division études et stratégies territoriales*

Valérie LAPORTE, Cheffe de division études et stratégies territoriales: codes A9, D

*Division portage des politiques et accompagnement des projets*

Pierre-Henri MERPILLAT, Chef de division portage des politiques: codes A9, D

**Département construction**

Guillaume BOURJOL, Chef du département construction: codes A9, D

*Division bâtiment et qualité de la construction*

Eric TIBI, Chef de la division bâtiment, qualité de la construction et adjoint au chef de département : codes A9, D

*Division économie innovation et animation des partenariats*

Alain GOURBEYRE, Chef de la division économie innovation et animation des partenariats : code A9

**Département Habitat**

David FAYARD, Chef du département Habitat : code A9, D

Fabien COUPE, Adjoint au chef du département Habitat : codes A9, D

*Division connaissance de l'habitat et politique du logement*

Bénédicte CHAUTARD, Cheffe de division connaissance de l'habitat : codes A9, D

*Division développement de l'offre de logement et réhabilitation*

Julie DEHEM, Cheffe de division développement de l'offre de logement et réhabilitation : codes A9, D

*Division politiques sociales de l'habitat*

Julien BARBEZIEUX, Chef de division politiques sociales de l'habitat : codes A9, D

**Pour le Service Patrimoine Naturel**

Sylvie LEMONNIER, Cheffe du service patrimoine naturel : codes A9, H1, H3, H4

Stéphane ALLOUCH, Chef de service délégué : codes A9, H1, H3, H4

Pierrick MARION, Adjoint au chef de service : codes A9, H1, H3, H4

**Département appui support et transversalités**

Jonathan LEMEUNIER, Chef du département appui support transversalités : codes A9, H1, H3, H4

### **Département Biodiversité Continuités et espaces naturels**

Alain VEROT, Chef du département biodiversité continuité et espaces naturels : codes A9, H1, H3, H4

*Division Aires protégées, mer, zones humides*

Sophie AUDOUARD, Adjointe au chef de département et cheffe de la division Aires protégées, mer et zones humides : codes A9, H1, H3, H4

*Division Natura 2000*

Olivier GOUET (à compter du 1/09/2016), Chef de division Natura 2000 : codes A9, H1, H3, H4

### **Département Biodiversité, espèces et connaissance**

Yann HERVE DE BEAULIEU, Chef de département biodiversité, espèces et connaissance : codes A9, H1, H3, H4

*Division gestion des espèces, connaissance et stratégie biodiversité*

Capucine CROSNIER (à compter du 1/09/2016), Cheffe du département adjointe, cheffe de division biodiversité Espèces et connaissance : codes A9, H1, H3, H4

*Division réglementation espèces protégées*

Annabelle DESIRE, Cheffe de la division réglementation espèces protégées : codes A9, H1, H3, H4

### **Département eau et ressources minérales**

Franck BEROU, Chef du département eau et ressources minérales : codes A9, H1, H3, H4

*Division gestion quantitative et qualitative de l'eau*

Patrick BARNET Adjoint au chef de département eau et ressources minérales et chef de la division gestion quantitative et qualitative de l'eau : codes A9, H1, H3, H4

*Division politique de l'eau et planification*

Sébastien GOUPIL, Chef de la division politique et planification de l'eau et des ressources minérales : codes A9, H1, H3, H4

### **Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques**

Pierre-Paul GABRIELLI, Chef de service risques naturels et hydrauliques : codes A9, E3, G3, G4, H2

Hervé DUPOUY, Chef de service délégué : codes A9, E3, G3, G4, H2

### **Département risques naturels**

Marie-Christine BARBEAU, Cheffe du département risques naturels : codes A9, G3, G4, H2

### **Département ouvrages hydrauliques**

Christian BEAU, Adjoint au chef de service et chef du département ouvrages hydrauliques : codes A9, G3, G4

*Division LIMOGES*

Philippe DELORT, Chef de la division OH à Limoges : codes A9, G3, G4

Patrick FAYARD, Xavier ABBADIE, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Simon PRADEAU, Benoît GAZET-TALVANDE, Sylvie TRARIEUX, Michel FAUCHER, Thierry SAEZ, Sandrine LESUEUR : codes G3, G4

*Division BORDEAUX*

Christophe CURRIT, Chef de la division OH Bordeaux : codes A9, G3, G4, H2

**Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Garonne**

Virginie AUDIGE, Adjointe au chef de service – cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Adour Garonne : codes A9, E3, H2

*Division Prévision des crues*

Anthony LE ROUSIC Chef de division prévision des crues : codes A9, E3, H2

Sylvain CHESNEAU, Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, Romain GALLEN, Dominique OLLIVIER, Marjorie RABASSE, François PERON, Bernard SABOURIN, Pierre-Louis CHAMELOT, Lionel FERREIRA, Guillaume BERGEON : code H2

*Division hydrométrie*

Olivier DEBINSKI, Chef de division hydrométrie : codes A9, E3, H2

**Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente**

Christian BROUSSE, Chef de département HPC VCA (Poitiers) et chef de division hydrométrie : codes A9, E3, H2

*Division prévision des crues*

Pacal VILLENAVE, Chef de division : codes A9, E3, H2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Bruno TARDIEUX, Cédric DUGAST, Régis CHABOT, Dominique GILAZEAU : code H2

*Division hydrométrie*

Fabrice MICHAUD, responsable de l'antenne hydrométrique de Poitiers, adjoint au chef de la division hydrométrie : codes A9, E3, H2

Moustapha N'DIAYE, Sébastien DUBOIS, Sylvain DUMONTEIL, Solenn POIRIER, Bertrand DOMLJAN : code H2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Alexandre BRETHON (SDIT), Patricia LIBERT (Cabinet) et Mickaël BEAUQUIN (SRNH) : code H2

**Pour les unités départementales**

**pour le département de la Gironde**

- Didier GATINEL, Chef de l'unité départementale de la Gironde, Monique ALLAUX, adjointe au Chef de l'unité : codes A9, G1 à l'exception des dérogations au règlement de transport en commun de personnes et des agréments et retraits d'agrément des centres de contrôle technique et des contrôleurs.
- Henri CAILLET, Christophe ROBET : code G1 à l'exception des dérogations au règlement de transport en commun de personnes et des agréments et retraits d'agrément des centres de contrôle technique et des contrôleurs pour les véhicules automobiles légers et véhicules lourds

**pour le département de la Dordogne**

- Nicolas JAVIERRE, Chef de l'unité départementale de la Dordogne : codes A9, G1  
Thierry FERNANDES : code G1

**pour le département des Landes**

- Claire CASTAGNEDE IRAOLA, Cheffe de l'unité départementale des Landes : codes A9, G1,
- Yves BOULAIGUE code : G1
- Cecile SAGNES, Alain BULLY, Jean-Louis BARBAUD, Stephane DURAND : code G1

**pour le département du Lot et Garonne**



- Thierry FERNANDES, Chef de l'unité départementale du Lot et Garonne : codes A9, G1

**pour le département des Pyrénées Atlantiques**

- Yves BOULAIGUE, Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A9, G1,
- Nordine AITALI, Adjoint au Chef de l'unité départementale des Pyrénées Atlantiques : codes A9, G1,
- Cecile Sagnes, Alain Bully, Jean-Louis Barbaud, Stephane Durand : code G1

**Pour le département de la Charente,**

- Benoît LOMONT, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne, codes : A9, G1
- Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne, code : A9, G1
- Didier ZARAMELLA, Responsable de la subdivision véhicules Charente : codes A9, G1
- Didier CHAUMEAU, Technicien de la subdivision véhicules Charente, code : G1
- Isabelle MIRANNE, subdivision environnement Charente : codes A9, G1 ; Hélène LAHILLE, subdivision environnement Charente : codes A9, G1

**Pour le département de la Vienne,**

- Benoît LOMONT, Chef de l'Unité bi-départementale de la Charente et de la Vienne : codes A9, G1
- Bernard LIZOT, Adjoint au chef de l'unité bidépartementale de la Charente et de la Vienne : codes A9, G1
- Martial BALOGE, Technicien de la subdivision véhicules Vienne : codes G1,
- Thierry LECIRE, Technicien de la subdivision véhicules Vienne : G1
- Sonia COMPANY, subdivision environnement Vienne : codes A9, G1
- Cédric MEDER, subdivision environnement Vienne : codes A9, G1

**Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime:**

- Yves BELAVOIR, Chef de l'unité bi départementale des Deux Sèvres et de la Charente-Maritime : codes A9, G1
- Jean-Philippe GIONTA, adjoint au Chef de l'unité bi-départementale (à compter du 01/09/2016) : codes A9, G1

**pour les agents de l'activité véhicules:**

François BOUSQUET, Chef de la subdivision bi départementale véhicules : codes A9, G1  
 Bruno TRONCHET : code G1  
 Xavier CAILLEAU : code G1

**Pour les agents de l'activité environnement industriel :**

Solange GIONTA (à compter du 01/09/2016) : code G1  
 Hélène COUTY : code G1  
 Stéphanie DURAND : code G1  
 Emmanuel FLAHAUT : code G1  
 Pierre FAJOUX : code G1  
 Damien UTEAU : code G1  
 Jean-Pierre PERIDY : code G1

**Pour le département de la Haute-Vienne,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A9,
- Julien MORIN, Responsable de l'unité départementale de la Haute-Vienne : code A9,

**Pour le département de la Corrèze,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A9,
- Christian REUTENAUER, Responsable de l'unité départementale de la Corrèze : code A9
- Marie-Noëlle BERRINI, Adjointe au responsable de l'unité départementale de la Corrèze : code A9,

**Pour le département de la Creuse,**

- Benoît ROUGET, Responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : code A9,

**ARTICLE 3 :** La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

À Poitiers, le

- 4 JUIL. 2016

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Aquitaine-  
Limousin-Poitou-Charentes



Patrice GUYOT

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
<b>A - ADMINISTRATION GENERALE -</b>		
a) - <u>Personnel</u>		
<p><b><u>I Pour l'ensemble des personnels fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de l'État</u></b>, à l'exception des fonctionnaires des corps des techniciens des Bâtiments de France et des agents contractuels régis par des règlements locaux et sauf dispositions contraires prévues au paragraphes II à V : (A1 à A17)</p>		
A1	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel en application du décret N°84-959 du 25 octobre 1984, du décret N°82-624 du 20 juillet 1982, et du décret N°86-83 du 17 janvier 1986 modifié.	Arrêté N° 89-2539 du 2 octobre 1989
A2	Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée.	
A3	Octroi aux agents non titulaires des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales en application des articles 19,20 et 21 du décret du 17 janvier 1986 modifié, susvisé.	
A4	Octroi aux fonctionnaires stagiaires des congés sans traitement et du congé postnatal attribués en application des articles 6 et 13.1 du décret N°49-1239 du 13 septembre 1949 modifié et des congés de longue maladie et de longue durée.	
A5	<p>Décision de réintégration des fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine et dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• au terme d'une période de travail à temps partiel</li> <li>• après accomplissement du service national, sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et les attachés administratifs des services extérieurs</li> <li>• au terme d'un congé de longue durée ou de grave maladie</li> <li>• pour une période de mi-temps thérapeutique après un congé de longue maladie ou de longue durée</li> <li>• au terme d'un congé de longue maladie.</li> </ul>	
A6	Octroi du congé pour naissance d'un enfant institué par la loi du 18 mai 1948.	Décret N°86-351 du 6 mars 1986
A7	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévues aux articles 12 et suivants du décret N°82-447 du 28 mai 1982, modifié par le décret N°84-954 du 25 octobre 1984.	Arrêté N°88-2153 du 8 juin 1988. Arrêté N°88-3389 du 21.09.1988
A8	Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au	- D°-

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>chapitre III alinéa 1-1, 1-2, 2-1 et 2-3 de l'instruction N° 7 du 23 mars 1950 prise pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels et, d'autre part, pour les événements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.</p>	
A9	<p>Octroi des congés annuels, jours RTT, des congés pour maternité, paternité ou adoption, des congés pour formation syndicale, et des congés pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement de cadres et animateurs prévues aux alinéas 1,2, 5, 7 et 8 de l'article 34 de la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.</p>	
A10	<p>Octroi aux agents non titulaires de l'État des congés annuels, jours RTT, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie "ordinaires", des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité, de paternité ou d'adoption.</p>	
A11	<p>Octroi des congés de maladie "ordinaires", étendus aux stagiaires par la circulaire F.P.N°12-68 bis du 3 décembre 1976, relative aux droits à congés de maladie des stagiaires.</p>	
A12	<p>Affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents non titulaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence, ni modification de la situation des agents occupant un emploi fonctionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• tous les fonctionnaires de catégories B, C et D</li> <li>• les fonctionnaires suivants de catégorie A: <ul style="list-style-type: none"> <li>• attachés administratifs ou assimilés</li> <li>• ingénieurs des travaux publics de l'État ou assimilés. Est exclue toutefois la désignation des chefs de subdivision territoriale qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B.</li> </ul> </li> <li>• tous les agents non titulaires de l'État.</li> </ul>	
A13	<p>Mise en disponibilité des fonctionnaires en application des articles 43 et 47 du décret N° 85.986 du 16 septembre 1985, prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-·à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie,</li> <li>-·pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave,</li> <li>-·pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans,</li> <li>-·pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne,</li> <li>-·pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu</li> </ul>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.	
A14	Octroi des congés attribués en application de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 relative aux congés à plein traitement susceptibles d'être accordés aux fonctionnaires réformés de guerre et en application des 3° et 4° alinéas de l'article 34 de la loi N° 84.16 du 11 janvier 1984, relatifs aux congés occasionnés par un accident de service, aux congés de longue maladie, et aux congés de longue durée.	
A15	Octroi aux agents non titulaires de l'État des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement, en application des articles 13, 16 et 17 paragraphes 2 du décret n° 86.83 du 17 janvier 1986, modifié par le décret n°98-56 du 11 mars 1998.	
A16	Notation	
A17	<p>Pour tous les agents éligibles à la NBI :</p> <p>Arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux</p> <p>Arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.</p> <p><b><u>II Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'équipement et des dessinateurs (service de l'équipement) visés à l'article 2-1 du décret 86-351 du 6 mars 1986 affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région et ceux affectés dans un service dont l'activité s'exerce à l'échelon d'un département de la région Aquitaine, à l'exception des adjoints de la Direction Interdépartementale des Routes: (A18 à A25)</u></b></p>	<p>Décision du CIV du 14/12/99</p> <p>Décret n° 93-522 du 26/3/93</p> <p>Circulaire budget fonction publique du 14/12/90</p> <p>Décret n° 95-1067 du 14/10/91 modifié par les décrets n° 95-1085 du 6/10/95 et n° 2000-137 du 12/2/2000.</p> <p>Décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié</p> <p>Arrêté du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement</p>
A18	1° La nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels, examens d'aptitude ou recrutement sans concours ;	
A19	La notation, l'évaluation, la répartition des réductions d'ancienneté et l'application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon ;	
A19 bis	<p>Les décisions d'avancement :</p> <p>— l'avancement d'échelon ;</p> <p>— la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national ;</p>	
A20	° Les mutations :	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<ul style="list-style-type: none"> <li>— qui n'entraînent pas un changement de résidence ;</li> <li>— qui entraînent un changement de résidence ;</li> <li>— qui modifient la situation de l'agent ;</li> </ul>	
A21	Les décisions de suspension de fonctions en cas de faute grave	
A22	Les décisions de sanctions disciplinaires ;	
A23	<p>Les décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— d'accueil et d'affectation en position normale d'activité ;</li> <li>— d'accueil en détachement ;</li> <li>— d'intégration directe ;</li> <li>— de détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;</li> <li>— de mise en disponibilité dans les cas prévus par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, sauf ceux nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;</li> <li>— plaçant les fonctionnaires en position de congé parental, d'accomplissement du service national et des activités dans la réserve opérationnelle et dans la réserve sanitaire ;</li> </ul>	
A24	La réintégration	
A25	<p>La cessation définitive de fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— l'admission à la retraite ;</li> <li>— l'acceptation de la démission ;</li> <li>— le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;</li> <li>— la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire</li> </ul>	
	<p><b><u>III Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'équipement et des dessinateurs (service de l'équipement) visés à l'article 2-1 du décret 86-351 du 6 mars 1986 affectés au sein de la DREAL : (A26 à A28)</u></b></p>	<p>Décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié</p> <p>Arrêté du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement</p>
A26	<p>Les décisions d'octroi et, le cas échéant, de renouvellement de congés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— congé annuel ;</li> <li>— congé de maladie ;</li> <li>— congé de longue maladie ;</li> <li>— congé de longue durée ;</li> </ul>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A27	<ul style="list-style-type: none"> <li>— congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;</li> <li>— congé de présence parentale ;</li> <li>— congé pour maternité, paternité ou adoption ;</li> <li>— congé bonifié ;</li> <li>— congé de formation professionnelle ;</li> <li>— congé pour validation des acquis de l'expérience ;</li> <li>— congé pour bilan de compétences ;</li> <li>— congé de formation syndicale ;</li> <li>— congé pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle, dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale ;</li> <li>— congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs ;</li> </ul> <p>Les décisions d'octroi d'autorisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical ;</li> <li>— autorisation spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels, pour événements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse ;</li> <li>— octroi et renouvellement d'autorisation de travail à temps partiel ;</li> <li>— octroi d'autorisation de travail à temps partiel pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;</li> <li>— mise en cessation progressive d'activité conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité ;</li> <li>— autorisation d'aménagement d'horaires pour les fonctionnaires handicapés ou accompagnateurs tierce personne d'une personne handicapée ;</li> <li>— autorisation d'exercice d'une activité dans le cadre d'un cumul à titre accessoire ;</li> </ul>	
A28	<p>Les décisions de commissionnements et d'habilitation à procéder à des constatations ou contrôles dans les conditions prévues au 8° de l'article 2 du décret du 6 mars 1986 susvisé et établissement et signature des cartes professionnelles afférentes.</p> <p><b><u>IV Pour les agents contractuels régis par des règlements locaux : (A29)</u></b></p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A29	Tous les actes de gestion définis par les directives générales du 2 décembre 1969 et du 29 avril 1970, par la décision du 14 mai 1973 et par la circulaire N° 69.200 du 12 juin 1969 modifiée.	
	<b><u>V Pour les agents appartenant au corps des contrôleurs des travaux publics de l'État : (A30)</u></b>	
A30	Mutations, notations et avancements d'échelon pour les agents du 1 <sup>er</sup> niveau de grade de corps.	Arrêté du 18/10/88
	<b><u>VI Autres actes de gestion : (A31 à A35)</u></b>	
A31	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	Circulaire A 31 du 19/8/1947.
A32	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant Conventions de stages	Circulaire. du 7/6/1971.
A33	responsabilité civile	
A34	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers.	Circ. N° 52-68-28 du 15/10/1968
A35	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 30/05/1952
	<b><u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u></b> <b><u>SECTEUR TRANSPORTS</u></b> <b><u>Transports routiers, Loueurs, Commissionnaires de transport</u></b>	
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Décret N° 85-891 du 16/8/85, modifié par l'article 7-2 (transport de personnes). Décret N° 99-752 du 30/8/99 (transports de marchandises). Arrêté du 21 décembre 2015.
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret N° 99-752 du 30/8/99 (transports de marchandises). Décret N° 2014-530 du 22/05/2014 (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers	Décret N° 99-752 du 30/08/1999 relatif aux transports routiers de marchandises, Titres I et II et article 17-1°



N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes.</p> <p>Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.</p>	
B5	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales et multilatérales	Arrêté du 12./7/2000 (bilatérales) et arrêté du 11/7/94 modifié (multilatérales).
B6	Décision d'agrément ou de renouvellement concernant les stages de 80 heures en "droit appliqué au transport, économie des transports et commissions de transport" accessoire à une expérience professionnelle	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs salariés et non salariés du transport routier public de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des contrôleurs chargés du contrôle des centres de formation.	<p>Décret n° 97-608 du 31/5/97 modifié relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs salariés du transport routier public de marchandises, articles 7 et 8</p> <p>Décret n° 98-1039 du 18/11/98 modifié relatif à la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs non salariés du transport routier public de marchandises.</p> <p>Arrêtés du 22/02/05 et 24/06/05 (agrément des centres pour les formations marchandises (seront abrogés à compter du 10 septembre 2009))</p> <p>Décret n°2002-747 du 2/5/02 relatif aux formations des conducteurs salariés (transport de personnes et de marchandises) et non salariés (marchandises). (Les dispositions de ce texte concernant les conducteurs effectuant du transport de personnes seront abrogées à compter du 10 septembre 2008)</p> <p>Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue (applicable à compter du 10 septembre 2008 pour les conducteurs effectuant du transport de personnes et du 10 septembre 2009 pour les conducteurs effectuant des transports de marchandises)</p> <p>Arrêté du 3/01/08 (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)</p>
B8	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
<b>Transports de voyageurs</b>		
B 10	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié (articles 2 à 7 – 9 – 10)
B 11	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire du certificat de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié (article 8)
B 12	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.  Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.  Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié (article 11)
B 13	Arrêté de création d'un Périmètre de Transport Urbain	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié (article 22 - 23 - 24)
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié (article 44 à 44 - 1)
B 15	Médaille d'Honneur des transports routiers des entreprises de transports publics routiers de marchandises et de voyageurs.	Décret 57-652 du 25 Mai 1957 (article 10)
<b>C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES</b>		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national , dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	Circulaire N° 8418 du 13 mars 1984 et instruction annexée.
C3	Approbation des dossiers de consultation des entreprises	
<b>D - HABITAT, AMENAGEMENT, TRANSPORTS, PROGRAMMATION et GESTION des FONDS</b>		

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
<b><u>EUROPEENS</u></b>		
D1	Convocation de la Commission régionale ou territoriale des sanctions administratives	Décret 2013-448
D2	<p>Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de Collectivités Locales ou leurs Établissements Publics, aux Directeurs de Société d'Économie Mixte ou d'Établissements Publics relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'animation des études ;</li> <li>• l'envoi des rapports et comptes-rendus;</li> <li>• aux aides aux entreprises.</li> </ul>	
D3	Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.	
D4	Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région.	
D5	Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.	
D6	Tous actes et correspondances relatifs à la gestion des affaires courantes de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et à l'animation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.	
D7	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
<b>E - <u>ENVIRONNEMENT SOUS-SOL</u></b>		
E2	<p>Tout acte en lien avec l'instruction des dossiers relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement, à l'exclusion des arrêtés d'autorisation, de prescriptions, de mise en demeure, de consignation, du contentieux ou des textes relatifs à l'organisation des enquêtes publiques.</p>	
<b>F - <u>ENERGIE</u></b>		
		Décret 2001-410 du 10 mai 2001 relatif aux conditions d'achat de l'électricité produite par les

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>Les certificats d'obligation d'achat;</p> <p>Les certificats d'économie d'énergie;</p> <p>Les documents liés à l'instruction des procédures relatives:</p> <p>- à la maîtrise de l'énergie.</p> <p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production d'électricité en application du Code de l'Énergie Livre III</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers d'appel d'offres, de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation en application du Code de l'Énergie Livre III</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : État technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p>	<p>producteurs bénéficiant de l'obligation d'achat</p> <p>Décret 2006-603 du 23 mai 2006 relatif aux certificats d'économie d'énergie</p>
G1	<p style="text-align: center;"><b>G - <u>TECHNIQUES INDUSTRIELLES</u></b></p> <p>Les délivrance des autorisations de mise en circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des véhicules de transport en commun de personnes</li> <li>- des véhicules spécialisés dans les opérations de remorquage</li> <li>- des véhicules de transport de matières dangereuses</li> </ul> <p>Les réceptions à titre isolé des véhicules ;</p> <p>Les agréments et les sanctions des centres de contrôle technique et des contrôleurs pour les véhicules automobiles légers ;</p> <p>Les agréments et les sanctions des centres et des contrôleurs de véhicules lourds</p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
G3	<p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspections, contrôles et mise en révision spéciale,</li> <li>- Instruction et programmation des études de danger et revues périodiques de sûreté</li> <li>- Approbation de consignes de surveillance et de crues,</li> <li>- Validation du niveau de proposition de classification d'un EISH (Evènement Important pour la Sûreté Hydraulique)</li> </ul> <p>- Les actes relatifs à l'instruction des titres de concession hydroélectriques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation de vidange,</li> <li>- Approbation des projets de travaux et mise en service.</li> </ul> <p>- Instruction des demandes de concessions et contrôle des cahiers des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement d'eau</li> <li>- Tout courrier et décision relatifs à la gestion du domaine public hydroélectrique (dossier de fin de concession, bornage, demande d'aliénation, convention, substitution de concessionnaire)</li> </ul>	<p>-</p> <p>Code de l'Environnement (Livre II – Titre 1er – Chapitre IV)</p> <p>Code de l'environnement (Livre II – Titre 1er – Chapitre IV)</p> <p>Code de l'énergie (Livre V – Titres 1 et 2)</p>
G4	<p><b>H - <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></b></p>	
H1	<p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.</p>	<p>Code de l'environnement</p> <p>Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p>
H2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	<p>Code de l'environnement, code de l'urbanisme, loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile</p>
H3	<p>Préservation des espèces protégées, des sites classés et agenda 21</p> <p>Les documents administratifs et décisions intéressant la</p>	<p>Code de l'environnement</p> <p>Convention de Washington du 3</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>procédure mise en œuvre en application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES) et des règlements communautaires correspondants, sur le fondement de l'article L 412-1 du code de l'environnement.</p> <p>Les décisions relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-à la détention et à l'utilisation d'écaille de tortues marines des espèces <i>Eretmochelys imbricata</i> et <i>Chelonia mydas</i>, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;</li> <li>-à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant <i>Ixodonta africana</i> et <i>Elephas maximus</i>, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;</li> <li>-au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°331/97 sus-visé, et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement.</li> </ul> <p>Les dérogations au titre du L 411-2 du code de l'environnement.</p> <p>Les modifications ou destruction d'un site classé prévues aux articles L 341-7 et L 341-10 du code de l'environnement et mentionnées à l'article R 341-10</p> <p>Avis d'expertise technique de dossier de labellisation nationale Agenda 21</p> <p>Demandes d'agrément et d'habilitation des associations au titre de la protection de l'environnement</p> <p>La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces</p> <p>Les actions relatives au conservatoire botanique national</p>	<p>mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</p> <p>Règlement (CE) n°338/97 du 9 décembre 1997 relatif à la protection des espèces</p>
H4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p> <p style="text-align: center;"><b>I - <u>DIVERS</u></b></p>	<p>loi du 27 décembre 2012 – art L.141 et suivant du code de l'environnement</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
I1	Ordres de mission	Décret n° 86-416 du 12/03/1986
I2	Ordres de mission à l'étranger Ordres de mission permanents à l'étranger	Circulaire n°B-2E-22 du 1/03/1991 du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre des affaires étrangères. Note DPS du 8/03/1999.
<b>J - REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</b>		
J1	Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.	
J2	- La représentation du Préfet devant toutes juridictions dans les actions intentées pour l'application du code de l'environnement, du code minier, du code du travail, du code de l'urbanisme, du code de la construction et de l'habitation et du code de la voirie routière, ainsi que pour la défense des intérêts de l'État dans les actions en matières d'expropriation, de travaux et de marchés publics, de droit au logement opposable.	Code de justice administrative Code de procédure civile Code de procédure pénale
<b>K - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</b>		
	• Les accusés de réception de saisie de l'autorité environnementale.	Directive 2011/92/UE du 13 Décembre 2011 concernant l'évaluation environnementale des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement ;
	• Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.	Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
	• Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact.	Code de l'environnement – articles L 122-4 à L 122-12 et R 122-17 à R 122-24
	• Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.	Code de l'urbanisme – articles L 121-10 à L 121-15 et R 121-14 à R 121-18
		Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;
		Décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer
		Décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
		installations nucléaires de base et au contrôle en matière de sûreté nucléaire et de transport de substances radioactives ;





MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-07-04-003

Arrêté du 4 juillet 2016 portant modification des membres  
du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de  
Béarn et Soule



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

**Arrêté du - 4 JUIL. 2016**  
**portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire**  
**d'Assurance Maladie de BEARN ET SOULE**

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2014 du préfet de région portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Béarn et Soule ;

VU la demande de la Fédération Nationale des Accidentés du travail (FNATH) en date du 7 juin 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

**A R R Ê T E**

**Article 1er**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 3 décembre 2014 est ainsi modifié :

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Béarn et Soule en tant que représentant des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie :

Sur désignation de la fédération nationale des accidentés du travail:

Titulaire : **Monsieur Philippe SILLARD**, en remplacement de Monsieur Jean-Marie WURLIN, démissionnaire.

**Le reste sans changement.**

## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **4 JUIL. 2016**

*Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales*



**Michel STOUMBOFF**

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE DES  
ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-07-04-004

Arrêté du 4 juillet 2016 portant modification des membres  
du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la  
Corrèze



## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE  
ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE  
SÉCURITÉ SOCIALE

### Arrêté du **4 JUIL. 2016** portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,  
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et, notamment les articles L.211-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-353 en date du 9 décembre 2014 du préfet de région portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze ;

VU la lettre de désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) en date du 31 mai 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

#### A R R Ê T E

##### Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 est ainsi modifié :

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Corrèze en tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

Suppléant : **Monsieur Jean-François OPSOMER**, en remplacement de Madame Annick AUDY, démissionnaire.

**Le reste sans changement.**

## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le **- 4 JUIL. 2016**

*Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales*



Michel STOUMBOFF

Préfecture de la Gironde -

R75-2016-07-04-006

Délégation zonale de signature à Monsieur Cyrille  
MAILLET, Préfet délégué pour la défense et la sécurité





PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST

ARRETE DU 04 JUIL. 2016

Délégation de signature à Monsieur Cyrille MAILLET,  
Préfet délégué pour la défense et la sécurité.

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-OUEST  
PREFET DE LA GIRONDE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le code de la défense et notamment les articles L1311-1 et R1311-1, R1311-3, R1311-25 et R1311-25-1,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L122-4 et R122-13 à R122-37,

VU le décret 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale,

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-ouest, préfet de la Gironde hors classe,

VU le décret du 9 juin 2016 nommant M. Cyrille MAILLET, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, préfet de la Gironde,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyrille MAILLET, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde à l'effet de signer, tous arrêtés, décisions, actes et documents concernant l'ensemble des compétences et attributions du préfet de la zone de défense Sud-Ouest, à l'exception :

- 1) des décisions, quelle qu'en soit la nature, que le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest pourrait être amené à prendre en cas d'extension des pouvoirs arrêtée par le Premier ministre dans le cadre des dispositions de l'article R 122-7 du code de la sécurité intérieure,.
- 2) des mesures de portée réglementaire et des réquisitions liées à la mise en œuvre des pouvoirs attribués au préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest par les articles L 742-3, R122-8 et R122-9 du code de la sécurité intérieure, et les articles L 3131-8 et L 3131-9 du code de la santé publique.

3) des arrêtés d'approbation des plans de niveau zonal.

**ARTICLE 2** : Conformément aux dispositions de l'article R122-36 du code la sécurité intérieure, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, sa suppléance est exercée par le préfet délégué pour la sécurité et la défense pour l'ensemble des attributions et compétences du préfet de zone, sans aucune restriction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et du préfet délégué pour la défense et la sécurité, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est assurée par le préfet de département présent le plus ancien dans le grade le plus élevé.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté de délégation de signature entre en vigueur le 4 juillet 2016. A compter de cette date, l'arrêté donnant délégation de signature à Mme Béatrice Lagarde en date du 5 janvier 2016 est abrogé.

**ARTICLE 4** : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le

04 JUL. 2016

Le préfet,



Pierre DARTOUT